

EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

Le président Gordon Brown

JUIN 2014 41° LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

Le président Gordon Brown

JUIN 2014 41° LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENT

Gordon Brown

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Stéphane Dion Pierre Nantel

MEMBRES

Ray Boughen Irene Mathyssen
Rick Dykstra Kennedy Stewart
Ted Falk John Weston

Jim Hillyer

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Earl Dreeshen Jay Aspin Robert Aubin Nina Grewal Garry Breitkreuz **Bryan Hayes** Paul Calandra Yvonne Jones Rob Clarke Dany Morin Joe Daniel Jamie Nicholls Mark Strahl Anne-Marie Day Rosane Doré Lefebvre Wai Young

GREFFIÈRES DU COMITÉ

Emma-Leigh Boucher Christine Holke David

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Michael Dewing, analyste Marion Ménard, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'industrie canadienne de la musique et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE	1
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
1.1 Les défis auxquels est confrontée l'industrie canadienne de la musique	1
1.2 Le mandat du Comité	1
1.3 Le rapport du Comité	2
CHAPITRE 2 : L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE : ÉTAT ACTUEL DÉFIS	
2.1 L'industrie canadienne de la musique	3
2.2 Distribution numérique et diffusion en continu	5
2.3 Éducation musicale	8
2.4 Tourisme musical	10
2.5 Financement actuel – financement à venir	11
2.6 FACTOR/Musicaction	13
CHAPITRE 3 : RÉSULTATS	19
3.1 Distribution numérique et diffusion en continu	19
3.2 Éducation musicale	20
3.3 Tourisme musical	22
3.4 Financement actuel – financement à venir	23
3.5 FACTOR/Musicaction	25
CHAPITRE 4 : RECOMMANDATIONS	27
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	29
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	35
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	37
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	39
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL	41

EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

1.1 Les défis auxquels est confrontée l'industrie canadienne de la musique

Comme d'autres industries culturelles, l'industrie canadienne de la musique a profondément été touchée par la révolution numérique. Bien que la musique soit plus accessible que jamais, la vente de disques compacts (CD) a fortement chuté. Les revenus provenant des téléchargements et des services de diffusion en continu en ligne (streaming) ne contrebalancent pas la diminution des revenus de la vente de CD.

Les nombreux acteurs de l'industrie – compositeurs, interprètes, producteurs, distributeurs, éditeurs, maisons de disques, salles de spectacles, promoteurs de festivals et de concerts – doivent relever de nombreux défis pour s'adapter au nouvel environnement numérique.

Afin de mieux comprendre ces défis et d'être en mesure de formuler des recommandations au gouvernement pour renforcer le soutien à l'industrie canadienne de la musique, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes (le Comité) a lancé cette étude.

1.2 Le mandat du Comité

Le 5 décembre 2013, le Comité a adopté la motion suivante :

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité effectue, durant au plus 7 réunions, un examen de l'industrie canadienne de la musique, afin : a) de renseigner les membres du Comité sur le soutien gouvernemental à la musique canadienne et ses effets tant sur elle que sur les créateurs et entrepreneurs qui en font la création et la distribution au Canada; b) de déterminer comment les fonds sont alloués; c) d'établir si le soutien gouvernemental atteint les objectifs fixés, et de faire des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre pour renforcer le soutien à la musique canadienne; et qu'il fasse rapport de ses conclusions à la Chambre¹.

¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Procès-verbal</u>, 2^e session, 41^e législature, 5 décembre 2013.

Le 27 mars 2014, le Comité a convenu de tenir sept réunions supplémentaires dans le cadre de son étude². Au total, l'étude du Comité s'est étalée sur 14 réunions, au cours desquelles il a entendu 82 témoins et reçu 15 mémoires.

1.3 Le rapport du Comité

Le Comité a convenu que son rapport porterait sur les cinq thèmes suivants :

- Distribution numérique et diffusion en continu
- Éducation musicale
- Tourisme musical
- Financement actuel et financement à venir
- FACTOR/Musicaction

Le chapitre 2 du présent rapport fait un survol de l'état de l'industrie canadienne de la musique et résume les témoignages livrés par les témoins sur les cinq thèmes retenus. Le chapitre 3 présente les résultats possibles pour chaque thème selon les témoins. Et finalement, le chapitre 4 contient les recommandations du Comité.

_

² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, *Procès-verbal*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014.

CHAPITRE 2 : L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE : ÉTAT ACTUEL ET DÉFIS

2.1 L'industrie canadienne de la musique

Selon Jean-François Bernier, directeur général, Industries culturelles, avec le ministère du Patrimoine canadien, le secteur de la musique contribue à l'économie canadienne à peu près pour trois milliards de dollars par année. Plus de 10 000 personnes travaillent dans les secteurs de l'enregistrement sonore et du spectacle, et on compte 30 000 auteurs-compositeurs professionnels. En outre, la musique contribue à d'autres secteurs économiques, comme le tourisme et la publicité³.

En ce qui concerne la structure corporative, l'industrie canadienne de la musique est composée de trois grandes sociétés multinationales du divertissement – Universal Music Canada, Sony Music Entertainment Canada et Warner Music Canada – et de centaines de petites et moyennes entreprises canadiennes dites « indépendantes⁴ ».

M. Bernier a présenté les succès des artistes canadiens. Entre 2001 et 2012, leur part des ventes d'albums au Canada est passée de 16 % à 26 %⁵. Dans un mémoire présenté au Comité, le Ministère a également noté que les redevances versées par la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) pour la prestation publique de musique canadienne à l'étranger ont augmenté de 43 % entre 2001 et 2012, passant de 33,1 millions de dollars à 47,3 millions de dollars⁶.

Malgré les nombreux succès qu'a connus l'industrie de la musique, la révolution numérique a changé la manière dont on produit, distribue et consomme la musique. Les flux de rentrées au sein de l'industrie ont changé de manière fondamentale.

Comme l'a expliqué le compositeur Jim Vallance, le modèle commercial de l'industrie de la musique est demeuré le même pendant un siècle, mais une crise s'est produite en 1999 avec la rencontre d'Internet et de la technologie MP3. Ce mariage a

5 *Ibid.*, 1155.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 4 mars 2014, 1145 (M. Jean-François Bernier, directeur général, Industries culturelles, ministère du Patrimoine canadien).

⁴ Ibid.

Ministère du Patrimoine canadien, « Gouvernement du Canada : Cadre de politique en appui à la musique canadienne », mémoire présenté au Comité, mars 2014.

permis l'arrivée de Napster et d'autres services en ligne qui ont facilité la distribution de musique gratuite sur Internet⁷.

En raison de cette révolution, la valeur totale des ventes de l'industrie de la musique a diminué au cours de la dernière décennie. Alain Lauzon, directeur général de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC), a fait le point sur la situation :

Selon les statistiques de Music Canada pour la période de 2001 à 2012, [...] la valeur des revenus pour la musique enregistrée sur support physique est passée de 765 millions de dollars en 2001 à 217 millions de dollars en 2012. Cette décroissance représente une perte de revenus cumulée de plus de 3,147 milliards de dollars.

Quant au numérique, il n'a commencé à vraiment générer de revenus qu'en 2004, pour atteindre 196 millions de dollars en 2012, avec des revenus cumulés de 787 millions de dollars. Le marché canadien de la musique enregistrée a donc essuyé une perte nette de 2,380 milliards de dollars de 2001 à 2012. Pour le marché francophone du Québec, la décroissance est du même ordre, toute proportion gardée, bien que la baisse des ventes se soit amorcée avec quelques années de décalage⁸.

Le gouvernement fédéral soutient l'industrie canadienne de la musique par un ensemble de mesures directes et indirectes. Patrimoine canadien est un acteur clé en administrant le Fonds de la musique du Canada (FMC). Le FMC appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique afin d'assurer l'accès à un éventail de contenu musical canadien. Il comporte quatre volets distincts : nouvelles œuvres musicales, entrepreneurs de la musique, initiatives collectives et souvenirs de la musique canadienne. Les Volets nouvelles œuvres musicales et initiatives collectives sont administrés par des organismes tiers, Fondation Musicaction et Foundation Assisting Canadian Talent on Recording (FACTOR). Bibliothèque et Archives Canada (BAC) reçoit des fonds pour la gestion du Volet souvenirs de la musique canadienne. Le budget du FMC s'élevait à 24,6 millions de dollars en 2012-2013.

De son côté, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a mis en œuvre des politiques et des règlements qui permettent que des œuvres canadiennes soient diffusées par les stations de radio canadiennes⁹. Les stations titulaires d'une licence doivent consacrer une partie de leur programmation musicale hebdomadaire au contenu canadien. Il est important de noter, par contre, que les services de musique en continu en ligne ne sont pas réglementés par le CRTC.

8 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1100 (M. Alain Lauzon, directeur général, Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada).

⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1105 (M. Jim Vallance, à titre personnel).

⁹ Pour un résumé de ses exigences, voir Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Exigences relatives au contenu canadien pour la musique diffusée sur les stations de radio canadiennes.

La Loi sur le droit d'auteur est un autre instrument législatif important qui reconnaît et protège les droits des créateurs canadiens dans le domaine de l'enregistrement sonore. La Commission du droit d'auteur du Canada est l'organisme de réglementation chargé d'établir « les redevances à être versées pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective¹⁰ ».

2.2 Distribution numérique et diffusion en continu

De nombreux témoins ont décrit au Comité les répercussions qu'ont les nouvelles méthodes de distribution sur l'industrie de la musique. Des représentants de services de distribution ont également présenté au Comité les défis qu'ils doivent relever.

De plus en plus, les chansons sont vendues à l'unité par l'intermédiaire de services de téléchargement de musique comme iTunes ou de services de diffusion en continu. Ce virage a eu de grandes répercussions sur le modèle commercial de l'industrie de la musique. Comme l'a indiqué Jodie Ferneyhough, président de l'Association canadienne des éditeurs de musique (CMPA), chaque chanson peut se vendre pour 99 ϕ^{11} ou, dans le cas de services de distribution de musique en continu, « chaque diffusion rapporte une fraction d'un cent, à savoir 0,005 ϕ . Il est difficile de gagner sa vie avec des fractions de cents¹² ». Stuart Johnston, président de la Canadian Independent Music Association (CIMA), a décrit la situation comme suit : « Selon le vieux cliché, c'était auparavant un secteur que l'on comptait en dollars. On compte maintenant en sous, et il faut trouver ces sous d'une multitude de sources¹³ ».

Paul Hoffert, musicien, a indiqué que le monde du contenu musical prospère, mais a ajouté que les sociétés Internet et les fournisseurs de services Internet (FSI) monnayent la musique, contrairement à l'industrie de la musique telle qu'elle était constituée auparavant : maisons de disques, éditeurs de musique, artistes et compositeurs¹⁴. Graham Henderson, président de Music Canada, qui représente les trois grandes maisons de disques, a soulevé le même point : « Alors qu'auparavant, les créateurs touchaient l'essentiel des revenus, ce sont maintenant des intermédiaires technologiques qui amassent des fortunes mirobolantes¹⁵ ». D'autres témoins, comme Stéphanie Moffatt,

¹⁰ Commission du droit d'auteur du Canada, Notre mandat.

¹¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1105 (M. Jodie Ferneyhough, président, Association canadienne des éditeurs de musique).

¹² *Ibid.*, 1145.

¹³ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1250 (M. Stuart Johnston, président, Canadian Independent Music Association).

¹⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1115 (M. Paul Hoffert, à titre personnel).

¹⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1210 (M. Graham Henderson, président, Music Canada).

présidente de Mo'fat Management, a recommandé que ces intermédiaires partagent une partie de leurs revenus¹⁶.

Brad Keenan, directeur de Recording Artists' Collecting Society de l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA RACS), a fait valoir que les artistes-interprètes sont tributaires de divers flux de redevance, dont certains ont diminué en raison de la distribution numérique. Parmi ceux-ci, on compte le droit perçu pour les copies à usage privé, qui vise les cassettes et les CD vierges. M. Keenan a ajouté que, comme le droit ne s'applique pas aux enregistreurs numériques, le montant disponible aux titulaires de droits est passé de 35,6 millions de dollars il y a 10 ans à moins de 10 millions de dollars par année¹⁷. Nombre de témoins ont soulevé cette préoccupation.

Gilles Daigle, avocat général et chef du contentieux de la SOCAN, a indiqué que, même si de bons taux de redevances étaient appliqués aux revenus générés par les services gratuits de distribution de musique en ligne, « si ces taux s'appliquent à presque rien, cela donne un résultat qui est de presque rien¹⁸ ».

Toutefois, certains témoins ont expliqué qu'il est possible de gagner sa vie dans le nouvel environnement. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations de Nettwerk Music Group, a expliqué que, lorsqu'un consommateur achète un CD, il s'agit d'une vente ponctuelle. La diffusion en continu, a-t-il ajouté, est un modèle de facturation à la performance selon lequel l'artiste est rémunéré chaque fois que l'on consomme le contenu qu'il a créé¹⁹. Steven Kane, président de Warner Music Canada, a reconnu que le prix des chansons se compte en cents, mais a expliqué que le marché a de plus en plus une portée mondiale et que « ces cents s'additionnent²⁰ ».

Christian Breton, vice-président, Secteur Musique, avec le Groupe Archambault de Québecor Média Inc., a fait valoir qu'il est essentiel pour les artistes d'avoir une présence numérique pour faire la promotion de leurs œuvres²¹. De la même manière, M. Mortimer-

16 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1235 (M^{me} Stéphanie Moffatt, President, Mo'fat Management).

¹⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1115 (M. Brad Keenan, directeur, Recording Artists' Collecting Society, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists).

¹⁸ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1135 (M. Gilles Daigle, avocat général et chef du contentieux, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique).

¹⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1230 (M. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations, Nettwerk Music Group).

²⁰ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1235 (M. Steven Kane, président, Warner Music Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1125 (M. Christian Breton, vice-président, Secteur Musique, Groupe Archambault, Québecor Média Inc.).

Lamb de Nettwerk Music Group a indiqué que, dans le marché d'aujourd'hui, « il faut être partout, sur toutes les plateformes, et monnayer tous les comportements du fan club des artistes²² ». Il a ajouté : « [i]l faut se retrousser les manches et bâtir le marché de la vente au détail du Canada », au sein duquel la diffusion en continu devrait occuper une place importante²³.

Jason Kee, avocat, Politique publique et relations gouvernementales pour Google Canada, a soulevé un point semblable, et a noté que l'établissement de services numériques plus légitimes permettrait d'enrayer le problème du téléchargement illégal de chansons puisque les gens n'auraient plus à « se donner la peine d'avoir recours à des options illégitimes²⁴ ».

Vanessa Thomas, directrice générale, Canada, pour Songza, l'un des services de diffusion en continu non réglementés, a indiqué que la croissance de la diffusion musicale en continu au Canada est en retard comparativement à celle que connaissent les États-Unis. L'année dernière, les revenus tirés de la diffusion en continu représentaient 7 % du marché canadien, alors qu'aux États-Unis, cette proportion se situait à 21 %²⁵. Elle a indiqué que l'une des raisons expliquant cet écart est que le « système de réglementation du Canada ne favorise pas l'innovation. Le processus d'établissement des tarifs par le truchement de la Commission du droit d'auteur du Canada prend beaucoup trop de temps²⁶ », parfois jusqu'à quatre ou cinq ans, pour une industrie dont les modèles commerciaux changent rapidement²⁷. En effet, une dizaine de témoins ont indiqué qu'il faut beaucoup de temps à la Commission du droit d'auteur du Canada pour prendre des décisions puisqu'elle ne dispose pas de suffisamment de ressources.

La question des redevances a également été soulevée par Justin Erdman, directeur général, Canada, pour Deezer, un service de diffusion de musique en continu par abonnement²⁸. Deezer s'est donné comme mandat d'intégrer au minimum 33 % de contenu canadien. M. Erdman prévoit que le taux d'inscription augmentera au cours des

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1255 (M. Jason Kee, avocat, Politiques publiques et relations gouvernementales, Google Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1155 (M. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations, Nettwerk Music Group).

²³ Ibid.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1220 (M^{me} Vanessa Thomas, directrice générale, Canada, Songza).

²⁶ Ibid.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Deezer, About us.

10 à 15 ans²⁹, mais a indiqué qu'il est difficile de faire croître une entreprise selon les taux de redevance actuels³⁰.

Eric Albert, vice-président exécutif avec Stingray Digital, a indiqué que la présence d'un pipeline durable de contenu musical de qualité supérieure est essentielle à la réussite de services canadiens comme les services offerts par Galaxie, le service de diffusion musicale en continu de Stingray Digital qui accompagne la plupart des services de câblodistribution numérique et de télévision par satellite³¹. Ajoutant qu'il est difficile d'établir un modèle commercial durable tout en payant entre 50 % et 70 % des recettes en redevances, il a fait valoir que l'augmentation des redevances ne serait pas une solution à long terme pour l'industrie³².

J. Serge Sasseville, vice-président, Affaires corporatives et institutionnelles avec Québecor Média Inc., a noté que les joueurs internationaux comme Apple ont plus de pouvoir que jamais et qu'il existe une discrimination en matière de prix puisque le service iTunes ne charge pas de taxe de vente à ses usagers³³. Il a également indiqué qu'il est difficile d'obtenir de l'espace promotionnel sur les plateformes numériques³⁴.

Andréanne Sasseville, directrice, Développement contenu canadien et Relations avec l'industrie avec SiriusXM Canada, une société de radiodiffusion par satellite réglementée par le CRTC, a fait valoir qu'il est important d'établir des règles équitables pour appuyer les artistes canadiens. Elle a souligné que les services de diffusion musicale en continu non réglementés « ne sont [...] assujetti[s] à aucune obligation de diffuser du contenu canadien ou de faire quoi que ce soit d'autre pour favoriser la découverte de musique nouvelle³⁵ ».

2.3 Éducation musicale

Il a été question à plusieurs reprises des effets positifs de l'éducation musicale lors des travaux du Comité. Plusieurs témoins estiment qu'une telle formation doit être encouragée, car elle développe l'esprit critique, l'imagination, l'estime de soi et la discipline

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1205 (M. Eric Albert, vice-président exécutif, Stingray Digital).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1105 (M. J. Serge Sasseville, vice-président, Affaires corporatives et institutionnelles, Québecor Média Inc.).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1215 (M^{me} Andréanne Sasseville, directrice, Développement contenu canadien et Relations avec l'industrie, SiriusXM Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1220 (M. Justin Erdman, directeur général, Canada, Deezer).

³⁰ Ibid., 1250.

³² *Ibid.*, 1210.

³⁴ *Ibid.*, 1110.

personnelle. Ces habiletés constituent un atout dans une économie axée sur les technologies de l'information et des communications.

Allan Reid, directeur du programme MusiCounts à l'Académie canadienne des arts et des sciences (CARAS), a insisté sur l'importance de « promouvoir le talent musical au Canada pour appuyer l'industrie de la musique³⁶ ». MusiCounts contribue à l'atteinte de cet objectif en distribuant des bourses à travers le pays afin d'appuyer l'éducation musicale dans les écoles et les collectivités. SiriusXM Canada³⁷ et le Prix de musique Polaris³⁸ ont d'ailleurs mentionné qu'ils collaboraient régulièrement avec le programme MusiCounts.

Mark Tetreault, directeur des services symphoniques pour la Fédération canadienne des musiciens, a mentionné que plusieurs orchestres à travers le pays sont actifs dans les écoles. Il a été question de l'initiative de formation orchestrale appelée El Sistema qui donne à des jeunes « de l'encadrement et des répétitions menant à des prestations excitantes³⁹ ».

Par ailleurs, des témoins ont fait état des effets négatifs du téléchargement illégal sur les artistes et les créateurs de musique. La plupart des jeunes n'ont pas conscience des répercussions négatives du téléchargement illégal de musique. Pour Pierre-Daniel Rheault de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ), le téléchargement illégal est un acte impersonnel qui « cache la violation des droits⁴⁰ ».

Parmi les répercussions négatives du téléchargement illégal, Greg Johnson, vice-président de l'Association des auteurs-compositeurs canadiens, a noté les effets sur les revenus des artistes, affirmant que « chaque chanson qui est téléchargée gratuitement par Internet représente quelques sous que je ne reçois plus⁴¹ ». M. Henderson de Music Canada a dit : « Le piratage appuyé par les publicités continue d'être un fléau pour les

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1215 (M^{me} Andréanne Sasseville, directrice, SiriusXM Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1100 (M. Allan Reid, directeur, MusiCounts, Académie canadienne des arts et des sciences).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1120 (M. Steve Jordan, directeur, Prix de musique Polaris).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1115 (M. Mark Tetreault, directeur des services symphoniques, Fédération canadienne des musiciens).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1130 (M. Pierre-Daniel Rheault, directeur général, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1135 (M. Greg Johnston, vice-président, Association des auteurs-compositeurs canadiens).

créateurs. L'environnement numérique semble être rempli de services illégaux qui ne rémunèrent pas les artistes ou titulaires de droits⁴² ». Dans un mémoire présenté au Comité, la musicienne et propriétaire de maison de disques indépendante Loreena McKennitt a fait part des répercussions sur l'industrie de la musique dans son ensemble: « Du modèle d'affaires prévisible et viable que nous connaissions auparavant, il ne reste rien⁴³ ».

2.4 Tourisme musical

La tenue de spectacles, festivals et événements musicaux au Canada constitue un atout pour l'industrie canadienne de la musique. Les Canadiens et Canadiennes s'y rendent en grand nombre pour se divertir et s'amuser. Pour les artistes canadiens, il s'agit d'une occasion privilégiée de déployer leurs talents et de faire connaître le fruit de leur travail.

Mike Tanner, directeur des opérations avec North by Northeast (NXNE), un festival qui se déroule chaque année à Toronto, a expliqué comment l'industrie des concerts « peut faire croître considérablement le tourisme partout au Canada⁴⁴ ». Rilev O'Connor. président de Live Nation Canada, une société internationale de spectacles, a parlé « d'une réussite économique pour le Canada⁴⁵ ». Pour Patti-Anne Tarlton de Ticketmaster Canada, l'engouement du public pour les concerts est tel que « les gouvernements doivent s'adapter à la réalité du XXIe siècle en amorçant un virage dans leur stratégie à l'égard du secteur de la musique en direct⁴⁶ ». Notons que Mme Tarlton a soulevé le fait que des touristes et des artistes étrangers éprouvaient parfois des difficultés à obtenir des permis de visiteur pour venir au Canada⁴⁷.

Greg Klassen, président-directeur général de la Commission canadienne du tourisme (CCT), a expliqué comment elle intègre la musique, les festivals et les manifestations culturelles dans sa stratégie de marketing touristique. La CCT « met l'accent sur la promotion des festivals et des manifestations culturelles canadiennes⁴⁸ » pour amener les jeunes Canadiens et Canadiennes à voyager à l'intérieur du pays. Au

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 42 41^e législature, 13 mai 2014, 1210 (M. Graham Henderson, président, Music Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 44 41^e législature, 10 avril 2014, 1115 (M. Mike Tanner, directeur des opérations, North by Northeast (NXNE)).

⁴³ Loreena McKennitt, Présentation au Comité du patrimoine, mémoire présenté au Comité, 5 mai 2014.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 45 41^e législature, 10 avril 2014, 1115 (M. Riley O'Connor, président, Live Nation Canada).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 46 41^e législature, 10 avril 2014, 1215 (M^{me} Patti-Anne Tarlton, chef des opérations, Ticketmaster Canada).

⁴⁷

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, Témoignages, 2e session, 48 41^e législature, 29 avril 2014, 1210 (M. Greg Klassen, président-directeur général, Commission canadienne du tourisme).

niveau international, la CCT travaille en étroite collaboration avec l'organisme Festivals and Major Events Canada pour inciter les touristes étrangers à découvrir les festivals musicaux canadiens. En outre, le président-directeur général de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), David Goldstein, a mentionné que la musique et la culture étaient « des éléments importants pour attirer des visiteurs américains 49 ».

2.5 Financement actuel - financement à venir

Les témoins étaient en général heureux que le gouvernement ait annoncé, dans son Plan d'action économique du 11 février 2014, que, à partir de 2015-2016, le FMC recevra un financement permanent. Certains témoins ont remercié le gouvernement pour cette mesure, notamment l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), CIMA, Québecor, Nettwerk Music Group, Mo'fat Management, Musique NB et Manitoba Music.

Brett Kissel, lauréat du prix Juno 2014 de la découverte de l'année, a indiqué que FACTOR a financé son album et sa première tournée nationale⁵⁰, et a ajouté : « Si je n'avais pas eu l'aide financière du gouvernement du Canada, il est probable que je ne serais pas ici⁵¹ ».

D'autres témoins ont également indiqué que le financement est essentiel au succès des artistes canadiens, plus particulièrement compte tenu de la concurrence provenant des États-Unis. Par exemple, le gérant de Brett Kissel, Louis O'Reilly, a indiqué qu'il est nécessaire d'obtenir du financement gouvernemental pour faire concurrence aux géants américains⁵². M. Mortimer-Lamb de Nettwerk Music Group a expliqué que le financement gouvernemental a permis à son entreprise de développer ses systèmes et ses initiatives de marketing⁵³. Mark Monahan, directeur exécutif du RBC Royal Bank Bluesfest à Ottawa, a expliqué que le soutien du gouvernement a contribué au succès de festivals comme le

-- 0. .

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1215 (M. David Goldstein, président-directeur général, Association de l'industrie touristique du Canada).

⁵⁰ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1110 (M. Brett Kissel, à titre personnel).

⁵¹ *Ibid.*, 1155.

⁵² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1135 (M. Louis O'Reilly, gérant, O'Reilly International Inc., à titre personnel).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1155 (M. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations, Nettwerk Music Group).

sien⁵⁴. Selon lui, la durée du programme temporaire de manifestations touristiques de renom du gouvernement était trop courte⁵⁵.

Les témoins ont décrit un certain nombre de défis qui pourraient être surmontés grâce au financement gouvernemental. M. Kane de Warner Music Canada a fait valoir que le développement des artistes musicaux devrait être considéré comme une activité de recherche et de développement (R&D) et, par conséquent, on devrait lui accorder le même soutien que celui consenti aux industries qui dépendent de la R&D, comme l'industrie du cinéma et l'industrie de la télévision⁵⁶.

M. Johnston de CIMA a expliqué que l'industrie de la musique indépendante anglophone du Canada a besoin de suffisamment de revenus pour appuyer la production, le marketing et la promotion et que l'accès au capital constitue le principal défi⁵⁷. Selon Martin Smith, président de Gospel Music Association of Canada, l'accès au financement gouvernemental est le principal défi pour les joueurs du milieu gospel puisque bon nombre sont des artistes indépendants qui ne vendent pas leurs albums dans les grands magasins⁵⁸. Il a fait valoir qu'il s'agit d'un des critères pour obtenir du financement de FACTOR⁵⁹. Toutefois, Duncan McKie, président de FACTOR, a indiqué que FACTOR tient maintenant compte d'autres critères en plus de la vente de CD⁶⁰.

Brian Hetherman, président de Cerberus Management and Consulting, a fait observer que les campagnes de promotion internationale et les tournées coûtent extrêmement cher⁶¹. Shawn Cooper, président et cofondateur de Volu.me, une plateforme numérique permettant aux artistes de créer des applications mobiles, a noté que les plateformes comme la sienne nécessitent du personnel technique hautement qualifié et ces entreprises peuvent être, au départ, déficitaires⁶². Dans la même veine, Sébastien Nasra, président et cofondateur de Avalanche Productions and Sound Publishing, a

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014,1200 (M. Mark Monahan, directeur exécutif, RBC Ottawa Bluesfest).

⁵⁵ Ibid., 1245.

⁵⁶ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1150 (M. Steven Kane, président, Warner Music Canada).

⁵⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1220 (M. Stuart Johnston, président, CIMA).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1120 (M. Martin Smith, président, Gospel Music Association of Canada).

⁵⁹ *Ibid.*, 1150.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1100 (M. Duncan McKie, président, FACTOR).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1150 (M. Brian Hetherman, président, Cerberus Management and Consulting).

⁶² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session 41^e législature, 1 avril 2014, 1205 (M. Shawn Cooper, président et cofondateur, Volu.me).

indiqué qu'il est nécessaire d'obtenir de l'aide pour l'embauche de main-d'œuvre spécialisée, plus particulièrement dans les domaines du marketing en ligne et des médias sociaux⁶³. Alain Chartrand, directeur général et artistique de Coup de cœur francophone, un festival de musique pancanadien, a soulevé le même point⁶⁴.

Jean Surette, directeur général de Musique NB, a proposé que l'on mette en place des programmes de financement axés sur le perfectionnement des artistes à l'échelle locale, sur le développement de l'industrie et du mentorat et sur les activités d'exportation à l'échelle internationale, les plateformes numériques, la promotion et le marketing. Selon Musique NB, les associations provinciales de l'industrie de la musique sont les mieux placées pour appuyer l'industrie locale⁶⁵. Richard Petit, directeur avec Artisti et l'Union des artistes, a souligné que les créateurs doivent souvent travailler sans rémunération au cours de la création d'un album⁶⁶.

Toutefois, tous les témoins n'étaient pas d'avis que le gouvernement devrait offrir du financement aux créateurs. Selon M. Vallance, le financement gouvernemental « maintient le patient en vie, mais il ne le guérit pas ». Il a ajouté que le financement est artificiel et qu'il crée une industrie de dépendance⁶⁷.

2.6 FACTOR/Musicaction

FACTOR et la Fondation Musicaction (FACTOR/Musicaction) administrent respectivement la portion anglophone et francophone des Volets nouvelles œuvres musicales et les initiatives collectives du FMC. En fait, un peu plus de la moitié du budget du FMC est administré par ces deux organismes. Ces partenariats public-privé sont financés en partie par les radiodiffuseurs privés et par satellite.

Un consensus s'est dégagé parmi les témoins entendus sur le rôle positif joué par FACTOR/Musicaction dans le soutien à la création d'un contenu musical proprement canadien. Ce point de vue est partagé par la CIMA, Music BC, l'ADISQ, l'Association des auteurs-compositeurs canadiens, l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM), le Prix de musique Polaris, Warner Music Canada, Nettwerk Music Group, Deezer, Musique NB

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1210 (M. Sébastien Nasra, président et cofondateur, M for Montreal – Mundial Montreal, Avalanche Productions and Sound Publishing).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 mai 2014, 1200 (M. Alain Chartrand, directeur général et artistique, Coup de cœur francophone).

⁶⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1245 (M. Jean Surette, directeur général, Musique NB).

⁶⁶ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1225 (M. Richard Petit, directeur, Artisti et Union des artistes).

⁶⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1215 (M. Jim Vallance, à titre personnel).

et Manitoba Music. M. Kissel, auteur-compositeur-interprète, affirme que l'appui de FACTOR a été un élément déterminant dans le succès de sa carrière⁶⁸.

Toutefois, un certain nombre de critiques ont été émises relativement à l'allocation des fonds, aux bénéficiaires du programme ainsi qu'au fonctionnement général de ces deux organismes.

En ce qui a trait aux fonds alloués, Robert D'Eith, directeur exécutif de Music BC, a souligné qu'il y avait un déséquilibre dans la répartition régionale des fonds accordés par FACTOR⁶⁹. Toutefois. M. McKie de FACTOR a rappelé que, bien que 80 % des entrepreneurs de l'industrie canadienne de musique anglophone soient localisés en Ontario, seulement 59 % des approbations provenaient de cette province⁷⁰. D'ailleurs, il a souligné que FACTOR appuie des artistes, des compagnies et des projets dans toutes les provinces et les territoires⁷¹.

Certaines critiques ont été émises par rapport aux bénéficiaires admissibles à recevoir de l'aide financière de FACTOR/Musicaction. Steve Jordan, directeur du Prix de musique Polaris, n'était pas certain que l'évaluation de la réussite d'un album en fonction du nombre d'albums vendus soit encore « une mesure utile⁷² ». M. Smith du Gospel Music Association of Canada a souligné que des artistes qui s'intéressaient à ce genre musical n'avaient « pas été en mesure de recevoir l'appui de FACTOR⁷³ ». De son côté, la CMPA⁷⁴ et la SPACQ⁷⁵ ont demandé d'accroître la part de financement accordée à leur segment respectif de l'industrie de la musique. La CMPA soutient que « pratiquement aucune somme n'est destinée aux éditeurs de musique⁷⁶ ». Du côté de la SPACQ, la

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1110 (M. Brett Kissel, à titre individuel).

71 1010., 1100

⁶⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1235 (M. Robert D'Eith, directeur exécutif, Music BC Industry Association).

⁷⁰ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1125 (M. Duncan McKie, président, FACTOR).

⁷¹ *Ibid.*, 1100.

⁷² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1140 (M. Steve Jordan, directeur, Prix de musique Polaris).

⁷³ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1120 (M. Martin Smith, président, Gospel Music Association of Canada).

⁷⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1235 (M. Jodie Ferneyhough, président, Association canadienne des éditeurs de musique).

⁷⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1100 (M. Pierre-Daniel Rheault, directeur général, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1105 (M. Jodie Ferneyhough, président, Association canadienne des éditeurs de musique).

critique à l'égard du financement reçu a été claire : « Le soutien du gouvernement à l'endroit des créateurs est nettement insuffisant 77 ».

Greg Terrence, président du Canadian Independent Recording Artists' Association (CIRAA), est d'avis que FACTOR ne soutient pas suffisamment les artistes entrepreneurs indépendants. Le CIRAA demande de revoir le mode d'allocation des fonds de FACTOR, allant jusqu'à recommander la création d'un nouveau programme pour soutenir les besoins de ces artistes⁷⁸. Dans la même ligne de pensée, M. Vallance croit que FACTOR doit avant tout « aider les artistes qui commencent leur carrière et non pas ceux qui sont bien établis⁷⁹ ». Le reproche qu'il a adressé à FACTOR est qu'il doit déterminer « à quel moment on doit mettre fin au financement⁸⁰ ».

Des témoins ont suggéré d'adapter davantage le soutien accordé par FACTOR en fonction de la réalité numérique de l'industrie de la musique. M. Reid de CARAS a suggéré que FACTOR examine comment il pourrait aider « les entrepreneurs à faire concurrence dans l'économie numérique⁸¹ ». M. Cooper de Volu.me a recommandé que « l'on étende l'échéancier et le budget du programme des initiatives collectives géré par FACTOR et la Fondation Musicaction en ce qui concerne les projets de technologie⁸² ». M. Albert de Stingray Digital a proposé qu'une partie des fonds servent à la création de plateformes de radiodiffusion canadienne, y compris dans le domaine de la diffusion en continu⁸³.

Les représentants des artistes indépendants étaient d'avis que les artistes indépendants n'étaient pas admissibles au soutien de FACTOR, parce qu'ils ne répondaient pas aux critères d'admissibilité de ses programmes. Zachary Leighton, directeur exécutif de CIRAA, a affirmé que « seulement 3 400 des 19 000 artistes du

⁷⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1100 (M. Pierre-Daniel Rheault, directeur général, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec).

⁷⁸ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1105 (M. Greg Terrence, président, Canadian Independent Recording Artists' Association).

⁷⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1105 (M. Jim Vallance, à titre individuel).

⁸⁰ *Ibid.*, 1225.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1140 (M. Allan Reid, directeur, MusiCounts, Académie canadienne des arts et des sciences).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1205 (M. Shawn Cooper, président et co-fondateur, Volu.me).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1235 (M. Eric Albert, vice-président exécutif, Stingray Digital).

disque du Canada se sont donné la peine de s'inscrire auprès de FACTOR. Cela dénote une apathie très étendue⁸⁴ ».

Les dirigeants de FACTOR et de la Fondation Musicaction ont répondu à certaines critiques formulées à leur égard lors de leur témoignage. M. McKie de FACTOR a dit avoir apporté des changements significatifs à certains critères de ses programmes en fonction des changements qui ont touché le secteur de la musique. Comme il a été noté à la section 2.5, depuis peu, l'organisme tient compte non seulement des ventes d'albums, mais aussi les ventes de musique en format numérique et des revenus provenant de la vente de publicité, de la télévision et de films dans l'évaluation des demandes de financement des compagnies de disques⁸⁵. Les critères d'évaluation des demandes des artistes ont également été revus, notamment en tenant compte du nombre de spectacles, de la présence sur les médias sociaux et du placement musical dans les publicités.

De son côté, Pierre Rodrigue, président du conseil d'administration de la Fondation Musicaction, affirme investir depuis 2010-2011 dans « des projets numériques collectifs afin d'accroître le contenu en format numérique disponible⁸⁶ ». Toutefois, il admet « qu'il faut investir davantage et mieux dans ce nouvel écosystème numérique⁸⁷ ». Les programmes d'aide doivent faire preuve de souplesse dans un tel environnement et l'exportation sur les marchés cibles est devenue « une avenue incontournable⁸⁸ ».

FACTOR/Musicaction ont affirmé que leurs programmes étaient accessibles à une large clientèle. Toutefois, les fonds disponibles sont limités par rapport aux nombreuses demandes soumises à leur attention. M. Rodrigue a affirmé qu'il n'est pas inhabituel que des demandeurs s'y prennent à plusieurs reprises avant d'obtenir une réponse positive⁸⁹.

On a interrogé M. McKie au sujet du fonds de réserve d'environ 35 millions de dollars que possède FACTOR. Il a répondu que FACTOR a décidé de conserver cet argent pour l'utiliser lorsqu'il y aura une réduction des contributions financières (avantages tangibles) que touche l'organisme chaque fois qu'une transaction commerciale est approuvée par le CRTC. Selon M. McKie, FACTOR prévoit que ces contributions financières commenceront à décliner en 2017. À ce moment, les fonds de réserve

88 Ibid.

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1100 (M. Zachary Leighton, directeur exécutif, Canadian Independent Recording Artists' Association).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1100 (M. Duncan McKie, président, FACTOR).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1110 (M. Pierre Rodrigue, président du conseil d'administration, Fondation Musicaction).

⁸⁷ Ibid.

⁸⁹ Ibid., 1145.

serviront à générer des revenus afin de maintenir le financement de FACTOR à un niveau constant jusqu'en 2020. M. McKie a ajouté qu'après cette date, tout dépendra de la conjoncture ⁹⁰.

_

Ochambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1130 (M. Duncan McKie, président, FACTOR).

CHAPITRE 3: RÉSULTATS

Le présent chapitre présente les résultats proposés par les témoins pour chaque thème abordé dans le rapport.

3.1 Distribution numérique et diffusion en continu

Comme il a été décrit dans la section 2.2, la distribution numérique et la diffusion en continu ont eu des répercussions sur les flux de rentrées des artistes. Toutefois, le lancement de services de distribution numérique menant à des sources plus légitimes de musique comporte des défis.

En ce qui concerne les flux de rentrées, le Comité a entendu un certain nombre de suggestions. Des témoins, notamment Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), ont proposé que la redevance sur la copie privée soit également imposée aux enregistreurs numériques⁹¹. Ian MacKay, président de Ré:Sonne, Société de gestion de la musique, a proposé l'élimination de l'exemption de 1,25 million de dollars pour la radio commerciale prévue par la *Loi sur le droit d'auteur*⁹². M. Tetreault de la Fédération canadienne des musiciens a encouragé le gouvernement à signer et à ratifier le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Il a expliqué que le traité reconnaît les droits des artistes dont les interprétations sont fixées sur des supports audiovisuels d'être équitablement rémunérés pour leurs œuvres⁹³.

En ce qui concerne la création de nouveaux services, la proposition la plus fréquemment formulée par les témoins consiste à accorder à la Commission du droit d'auteur du Canada les ressources dont elle a besoin pour accélérer son processus de prise de décision. Les témoins qui ont soulevé ce point sont les représentants de la SODRAC, de Connect, de la SOCAN, de la Professional Music Publishers' Association, de la CMPA, de Songza, de Ré:Sonne, de Nettwerk, de Stingray Digital, de Google Canada, de Music Canada et de l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux limitée.

Les témoins ont présenté d'autres solutions pour appuyer les services de distribution numérique, notamment l'établissement d'un milieu équitable en ce qui

⁹¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1115 (M. Luc Fortin, président, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec).

⁹² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1205 (M. Ian MacKay, président, Ré:Sonne, Société de gestion de la musique).

⁹³ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1110 (M. Mark Tetreault, directeur des services symphoniques, Fédération canadienne des musiciens).

concerne la réglementation et les obligations d'appuyer le contenu canadien. Par exemple, Paul Cunningham, vice-président de SiriusXM Canada, a indiqué que des règles de jeu équitables permettraient à des entreprises comme la sienne d'appuyer le contenu musical canadien et d'être concurrentielles sur le marché⁹⁴. M. Sasseville de Québecor Média Inc. a fait valoir que les règles du jeu devraient être équitables en ce qui concerne l'imposition de taxe de vente aux téléchargements⁹⁵.

Toutefois, M. Kee de Google Canada a exprimé des réserves quant à la réglementation des nouveaux services numériques. Il doute qu'une intervention réglementaire soit justifiée pour atteindre les objectifs stratégiques fixés en ce qui concerne la création de contenu canadien et s'inquiète des répercussions de la réglementation des services numériques sur la mise en place de nouveaux services sur la mise en place de nouveaux services en Lorsqu'on l'a interrogé sur les contributions que les services comme le sien peuvent faire aux artistes canadiens, M. Kee a dit que, plutôt que de verser une contribution financière obligatoire, « en tant qu'entreprise, nous aurions certainement davantage tendance à nous demander ce que nous pouvons faire de façon créative pour réellement promouvoir le contenu canadien par exemple, que le service Google Play offre des listes de lecture mettant en vedette des artistes canadiens.

M. Albert de Stingray Digital a proposé que l'on offre des incitatifs fiscaux aux entreprises pour encourager la création de contenu canadien⁹⁹. Il appuie également l'idée de fusionner les services musicaux aux contrats de téléphonie mobile¹⁰⁰. M. Erdman de Deezer a fait une proposition semblable¹⁰¹.

3.2 Éducation musicale

Différentes suggestions ont été formulées par les témoins relativement à l'éducation musicale, que l'on peut regrouper sous deux axes : le développement des

98 *Ibid.*

⁹⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1240 (M. Paul Cunningham, vice-président, SiriusXM Canada).

⁹⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1145 (M. J. Serge Sasseville, vice-président, Affaires corporatives et institutionnelles, Québecor Média Inc.).

⁹⁶ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1235 (M. Jason Kee, avocat, Politique publique et relations gouvernementales, Google Canada).

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1205 (M. Eric Albert, vice-président exécutif, Stingray Digital).

¹⁰⁰ *Ibid.*, 1240.

¹⁰¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1225 (M. Justin Erdman, directeur général, Canada, Deezer).

habiletés musicales des jeunes Canadiens et Canadiennes et la sensibilisation des consommateurs au coût de la musique.

En ce qui a trait au développement des habiletés musicales, plusieurs témoins ont fait référence à une des recommandations de l'étude commandée par Music Canada intitulée *Le prochain Big Bang : une nouvelle direction pour la musique du Canada.* Cette étude identifie l'éducation musicale comme un axe d'intervention possible pour donner un nouveau souffle à l'industrie de la musique commerciale au Canada. Music Canada invite les gouvernements « à explorer de nouvelles façons novatrices de soutenir l'éducation musicale en raison de l'immensité des avantages économiques qu'elle procure 102 ». Plusieurs témoins ont fait écho à cette recommandation de Music Canada, notamment CARAS, Connect Music Licensing, le Centre National de Musique, Avalanche Productions et Ticketmaster Canada.

M. Reid de CARAS suggère la création d'un programme qui encouragerait les Canadiens et Canadiennes à bénéficier de l'éducation musicale, sur le modèle de ce que fait l'organisme ParticipACTION dans la promotion du sport et de la vie active¹⁰³.

L'autre axe relatif à la l'éducation musicale a trait à la sensibilisation des consommateurs au coût de la musique. La SPACQ ¹⁰⁴, la SODRAC, la Fédération canadienne des musiciens, Live Nation Canada, Stingray Digital, la CIRAA et Deezer ont affirmé qu'il y avait un travail de sensibilisation à faire auprès des consommateurs quant à la valeur de la musique ». M. Tetreault de la Fédération canadienne de la musique a affirmé que le gouvernement devait appuyer « les initiatives éducatives qui permettent aux jeunes de bien comprendre comment les artistes sont rémunérés au moyen des redevances¹⁰⁵ ». M. Fortin de la GMMQ affirme que ce travail d'éducation « pourrait même commencer dès l'école primaire et l'école secondaire¹⁰⁶ ».

Certains témoins, comme M. Vallance, ont émis des réserves sur l'efficacité réelle des campagnes de sensibilisation sur le téléchargement illégal. Pour M. Mortimer-Lamb de Nettwerk Music Group, l'idée est bonne, mais il faut s'assurer avant tout « que le

103 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1105 (M. Allan Reid, directeur, MusiCounts, Académie canadienne des arts et des sciences).

¹⁰² Voir Music Canada, *The Next Bing Bang. A New Direction for Music in Canada*, 2013, p.º29, [Traduction].

¹⁰⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1130 (M. Pierre-Daniel Rheault, directeur général, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec).

¹⁰⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1130 (M. Mark Tetreault, directeur des services symphoniques, Fédération canadienne des musiciens).

¹⁰⁶ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1155 (M. Luc Fortin, président, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec).

marché offre un éventail d'options pour la consommation légitime de musique protégée par des droits d'auteur à l'intention de la prochaine génération 107 ».

3.3 Tourisme musical

Certains témoins sont d'avis que le potentiel économique des événements musicaux canadiens n'est pas exploité à sa pleine mesure. Il serait possible de miser davantage sur l'industrie des concerts. Dans son rapport *Le prochain Big Bang : une nouvelle direction pour la musique au Canada,* Music Canada a recommandé la mise en œuvre d'une stratégie exhaustive de tourisme musical. Music Canada a réitéré cette proposition lors de sa comparution¹⁰⁸. Cette recommandation a été accueillie favorablement par plusieurs témoins lors de nos travaux, notamment NXNE, Live Nation Canada, Ticketmaster Canada, AITC, le Centre National de Musique et le RBC Royal Bank Bluesfest.

Andrew Mosker du Centre National de Musique a rappelé la riche tradition musicale de notre pays. Il a insisté sur la nécessité de « faire la promotion du Canada en tant que pays musical ¹⁰⁹ ». Il s'agit de faire du tourisme musical « un pilier économique ¹¹⁰ ».

Des témoins ont expliqué qu'il y avait certains irritants en ce qui a trait à l'entrée des touristes et des travailleurs étrangers. Patti-Anne Tarlton de Ticketmaster Canada a fait état que des touristes et des artistes étrangers éprouvaient parfois des difficultés à obtenir un permis de visiteur pour venir au Canada¹¹¹. Tracy Jenkins de Lula Music and Arts Centre a demandé au gouvernement fédéral de supprimer les frais liés aux demandes AMT (avis relatif au marché du travail). Ces nouveaux frais rendent « beaucoup plus coûteuses et difficiles ces collaborations avec des artistes d'ailleurs¹¹² ». M^{me} Jenkins a également lancé l'idée de conclure « une entente relative aux tournées de

¹⁰⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} mai 2014, 1155 (M. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations, Nettwerk Music Group).

¹⁰⁸ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1210 (M. Graham Henderson, président, Music Canada).

¹⁰⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1105 (M. Andrew Mosker, président-directeur général, Centre National de Musique).

¹¹⁰ *Ibid*.

¹¹¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1245 (M^{me} Patti-Anne Tarlton, chef des opérations, <u>Ticketmaster Canada</u>).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1115 (M^{me} Tracy Jenkins, directrice générale et co-artistique, Lula Music and Arts Centre).

musiciens¹¹³ » avec les États-Unis afin de permettre aux artistes canadiens d'avoir accès plus facilement au marché américain.

3.4 Financement actuel – financement à venir

Comme il a été noté à la section 2.5, de nombreux témoins se sont dits heureux que le gouvernement offre un financement continu au FMC. M. Mortimer-Lamb de Nettwerk Music Group a affirmé : « [N]e changez pas ce qui fonctionne¹¹⁴ ». M. Johnston de CIMA et M. Nasra d'Avalanche Productions ont fait valoir qu'il était important de continuer d'appuyer la production, le marketing et la promotion¹¹⁵.

Bien que, en général, les témoins se soient dits satisfaits du niveau de financement gouvernemental actuel, certains ont présenté des façons de l'améliorer. Il a entre autres été proposé d'établir des crédits d'impôt semblables à ceux offerts à l'industrie du cinéma et de la télévision.

M. Kane de Warner Music Canada a fait valoir que le développement des artistes est une forme de recherche et de développement et que, par conséquent, ces activités devaient obtenir un soutien public semblable aux crédits d'impôt offerts aux industries axées sur la R&D¹¹⁶. M. Henderson de Music Canada a soulevé le même argument¹¹⁷.

François Bissoondoyal, directeur, Disques, avec L'Équipe Spectra, a également proposé l'établissement de crédits d'impôt, notamment pour la production et le marketing d'enregistrements audio¹¹⁸. Pour sa part, M. Nasra d'Avalanche Productions, a suggéré la mise en place d'un crédit d'impôt sur les salaires des personnes spécialisées dans le domaine numérique¹¹⁹.

¹¹³ *Ibid*.

¹¹⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} mai 2014, 1155 (M. Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations, Nettwerk Music Group).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1220 (M. Stuart Johnston, président, Canadian Independent Music Association); et Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1210 (M. Sébastien Nasra, président et fondateur, M for Montreal – Mundial Montreal, Avalanche Productions and Sound Publishing).

¹¹⁶ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} mai 2014, 1150 (M. Steven Kane, président, Warner Music Canada).

¹¹⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1210 (M. Graham Henderson, président, Music Canada).

¹¹⁸ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} mai 2014, 1200 (M. François Bissoondoyal, directeur, Disques, L'Équipe Spectra).

¹¹⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1250 (M. Sébastien Nasra, président et fondateur, M for Montreal – Mundial Montreal, Avalanche Productions and Sound Publishing).

Toutefois, certains témoins n'ont pas appuyé l'établissement de crédits d'impôt. M^{me} Thomas de Songza a indiqué que, comme les nouvelles entreprises accusent d'importants déficits au cours de leurs premières années, les crédits d'impôt leur sont peu utiles, voire inutiles. Elle a plutôt proposé au gouvernement d'offrir des subventions pour le paiement de redevances, qui représente un coût considérable pour les services de distribution musicale numérique¹²⁰.

M. Chartrand de Coup de cœur francophone¹²¹ et M. Cooper de Volu.me ont proposé que le gouvernement appuie l'embauche de travailleurs spécialisés. Plus particulièrement, M. Cooper a proposé qu'un programme de subventions soit créé pour égaler les investissements institutionnels que parviennent à réunir les sociétés de technologie¹²².

Des témoins ont également soulevé le besoin d'aide pour l'exportation. M. Johnston de CIMA a encouragé le gouvernement à collaborer avec l'industrie alors qu'elle explore de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers¹²³. M. Hetherman de Cerberus Management and Consulting a proposé que l'on offre du financement pour des missions commerciales culturelles à l'étranger¹²⁴. M. Surette de Musique NB a également proposé que l'on appuie les activités d'exportation¹²⁵.

Pour que l'on comprenne mieux les changements qui s'opèrent au sein de l'industrie canadienne de la musique, certains témoins ont proposé une étude sur les différents programmes de subvention et sur le mouvement de l'argent dans l'industrie. Les témoins ayant fait cette proposition sont Elisabeth Bihl, directrice générale de la CMPA; M. Johnston de Songwriters Association of Canada; M^{me} Thomas de Songza; M. Monahan du RBC Royal Bank Bluesfest; et M. Henderson de Music Canada.

¹²⁰ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1220 (M^{me} Vanessa Thomas, directrice générale, Canada, Songza).

¹²¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} mai 2014, 1200 (M. Alain Chartrand, directeur général et artistique, Coup de cœur francophone).

¹²² Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 1^{er} avril 2014, 1205 (M. Shawn Cooper, président et cofondateur, Volu.me).

Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1220 (M. Stuart Johnston, président, Canadian Independent Music Association).

¹²⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2014, 1105 (M. Brian Hetherman, président, Cerberus Management and Consulting).

¹²⁵ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1245 (M. Jean Surette, directeur général, Musique NB).

3.5 FACTOR/Musicaction

Dans l'ensemble, les témoins que le Comité a entendus portent un jugement positif sur le financement offert par FACTOR/Musicaction. Néanmoins, les témoins ont apporté des suggestions visant à améliorer les programmes.

M. D'Eith de Music BC aimerait que le ministère du Patrimoine canadien intervienne pour qu'il y ait « plus de fonds dans les régions pour promouvoir le développement des artistes à l'échelle locale¹²⁶ ». De son côté, Musique NB aimerait que FACTOR soutienne des initiatives d'exportation et qu'elle fasse participer les associations provinciales de la musique à la gestion du programme en région¹²⁷.

De son côté, la CMPA¹²⁸ et la SPACQ¹²⁹ ont demandé d'accroître la part de financement accordée à leur segment respectif de l'industrie de la musique.

Le CIRAA demande de revoir le mode d'allocation des fonds de FACTOR, allant jusqu'à recommander la création d'un nouveau programme pour soutenir les besoins des artistes indépendant entrepreneurs¹³⁰. M. Vallance a également dit être d'avis que FACTOR ne devrait pas appuyer les artistes établis¹³¹.

Par contre, certains témoins ont fait valoir qu'il y a des avantages à soutenir les artistes établis. Au cours de son témoignage, M. McKie a noté que FACTOR offre du financement au cours des diverses étapes de la carrière des artistes. Il offre de l'aide financière pour l'enregistrement de démos en début de projet et pour la création d'albums et offre un soutien général à des entreprises et des artistes établis 132. Alan Doyle, musicien et membre du conseil de Radio Starmaker, a décrit les différentes étapes de la carrière d'un musicien et a fait valoir que les dépenses augmentent chaque fois que celuici passe un cap. Il a indiqué que le Fonds Starmaker « vient appuyer un musicien ou un

126 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 1235 (M. Robert D'Eith, directeur exécutif, Music BC Industry Association).

128 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1235 (M. Jodie Ferneyhough, président, Association canadienne des éditeurs de musique).

130 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 1105 (M. Greg Terrence, président, Canadian Independent Recording Artists Association).

131 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1105 (M. Jim Vallance, à titre individuel).

132 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1100 (M. Duncan McKie, président, FACTOR).

¹²⁷ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 1250 (M. Jean Surette, directeur général, Musique NB).

¹²⁹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1100 (M. Pierre-Daniel Rheault, directeur général, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec).

acteur lorsqu'il en a le plus besoin et dans les situations les plus risquées et les plus coûteuses 133 ».

Comme il a été noté à la section 2.6, FACTOR compte utiliser son fonds de réserve pour maintenir son financement à un niveau constant jusqu'à environ 2020. Pour s'assurer que FACTOR et la Fondation Musicaction disposent de suffisamment de fonds après cette date, Susan Wheeler, présidente de FACTOR, a proposé que le CRTC prenne des mesures pour générer davantage de fonds à partir de transactions¹³⁴.

¹³³ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1220 (M. Alan Doyle, membre du conseil, Radio Starmaker Fund).

¹³⁴ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, <u>Témoignages</u>, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 1140 (M^{me} Susan Wheeler, présidente, FACTOR).

CHAPITRE 4: RECOMMANDATIONS

- 1. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine le temps que prend la Commission du droit d'auteur du Canada avant de rendre une décision, et ce, avant la tenue de l'examen de la Loi sur le droit d'auteur, de manière à ce que les changements potentiels puissent être étudiés par la Commission du droit d'auteur du Canada le plus tôt possible.
- 2. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les autorités provinciales et autres intervenants pour améliorer les connaissances et les compétences musicales des Canadiens.
- 3. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les intervenants pour mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur le coût réel de la création musicale, les impacts négatifs du téléchargement illégal et l'importance de respecter la propriété intellectuelle des créateurs dans le but d'appuyer l'industrie de la musique à l'aide de mesures et d'initiatives améliorées liées à ces questions, y compris la prévention du piratage.
- 4. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les intervenants de l'industrie canadienne de la musique et de l'industrie canadienne du tourisme afin de faire du tourisme musical au Canada un axe d'intervention prioritaire lors des campagnes de marketing touristique.
- 5. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mène une étude d'impact économique sur l'instauration d'un crédit d'impôt destiné à soutenir l'industrie canadienne de la musique, en s'inspirant, au besoin, de ceux offerts aux industries du film et de la télévision.
- 6. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada entreprenne une étude sur les répercussions des technologies numériques sur l'industrie canadienne de la musique et sur les programmes de financement gouvernementaux.

- 7. Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien s'assure que les différents volets du Fonds de la musique du Canada soient adaptés aux changements dans l'industrie canadienne de la musique, y compris de nouvelles sources de financement potentielles provenant du secteur privé, en accordant une importance particulière aux créateurs, aux entrepreneurs et aux producteurs indépendants.
- 8. Le Comité recommande que la gestion du Volet entrepreneurs de la musique du Fonds de la musique du Canada soit transférée du ministère du Patrimoine canadien à un organisme(s) tiers en s'inspirant du modèle de FACTOR et Musicaction.
- 9. Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien s'assure que la population générale et les bénéficaires sachent que les fonds accordés par FACTOR et Musicaction sont versés au nom du gouvernement du Canada.
- 10. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada accorde au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le pouvoir d'obliger les diffuseurs privés de payer, en temps opportun, la contribution annuelle obligatoire pour le développement du contenu canadien.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère du Patrimoine canadien	2014/03/04	13
Jean-François Bernier, directeur général, Industries culturelles		
Sophie Couture, directrice, Politique et programmes de la musique		
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists	2014/03/25	14
Brad Keenan, directeur, Recording Artists' Collecting Society		
David Faber, musicien canadien, Faber Drive		
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)		
Solange Drouin, vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale		
Canadian Independent Music Association		
Stuart Johnston, président		
Shauna de Cartier, présidente		
Connect Music Licensing		
Victoria Shepherd, directrice exécutive		
Music BC Industry Association		
Robert D'Eith, directeur exécutif		
Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada		
Alain Lauzon, directeur général		
Association canadienne des éditeurs de musique	2014/03/27	15
Elisabeth Bihl, directrice exécutive		
Jodie Ferneyhough, président		
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
Scott Hutton, directeur exécutif, Radiodiffusion		
Annie Laflamme, directrice, Politiques et demandes relatives en matière de la radio		
Bibliothèque et Archives du Canada		
Hervé Déry, bibliothécaire et archiviste du Canada par intérim, Cabinet du Bibliothécaire et archiviste du Canada		
Cecilia Muir, chef de l'exploitation, Bureau du chef de l'exploitation		

Organismes et individus	Date	Réunion
Association des professionnels de l'édition musicale	2014/03/27	15
David Murphy, président		
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique		
Gilles Daigle, avocat général et chef du contentieux		
Alliance nationale de l'industrie musicale	2014/04/01	16
Natalie Bernardin, présidente		
Benoit Henry, directeur général		
Gospel Music Association of Canada		
Martin Smith, président		
SiriusXM Canada		
Andréanne Sasseville, directrice, Développement contenu canadien et Relations avec l'industrie		
Paul Cunningham, vice-président		
Association des auteurs-compositeurs canadiens		
Greg Johnston, vice-président		
Jean-Robert Bisaillon, vice-président		
Songza		
Vanessa Thomas, directrice générale, Canada		
Volu.me		
Shawn Cooper, président et co-fondateur		
À titre personnel	2014/04/08	17
Brett Kissel		
Louis O'Reilly, gérant, O'Reilly International Inc		
Artisti		
Richard Petit		
Annie Morin, directrice		
Avalanche Productions and Sound Publishing		
Sébastien Nasra, président - fondateur, M for Montreal - Mundial Montreal		
Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement		
Allan Reid, directeur, MusiCounts		
Ré:Sonne Société de gestion de la musique		
Ian MacKay, président		
Fédération canadienne des musiciens	2014/04/10	18
Mark Tetreault, directeur des services symphoniques		

iuilde des musiciens et musiciennes du Québec uc Fortin, président ive Nation Canada iley O'Connor, président en Craig, promoteur orth by Northeast (NXNE) like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada	2014/04/10	18
ive Nation Canada iley O'Connor, président en Craig, promoteur orth by Northeast (NXNE) like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
iley O'Connor, président en Craig, promoteur orth by Northeast (NXNE) like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
en Craig, promoteur forth by Northeast (NXNE) like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
orth by Northeast (NXNE) like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
like Tanner, directeur des opérations ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
ociété professionnelle des auteurs et des ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
ompositeurs du Québec ierre-Daniel Rheault, directeur général icketmaster Canada		
icketmaster Canada		
atti-Anne Tarlton, chef des opérations		
ommission canadienne du tourisme	2014/04/29	19
reg Klassen, président-directeur général		
erberus Management and Consulting		
rian Hetherman, président		
rix de musique Polaris		
teve Jordan, fondateur et directeur exécutif		
uébecor Média inc.		
Serge Sasseville, vice-président, Affaires corporatives et stitutionnelles		
hristian Breton, vice-président, Secteur Musique, Groupe rchambault		
BC Ottawa Bluesfest		
lark Monahan, directeur exécutif		
ssociation de l'industrie touristique du Canada		
avid F. Goldstein, président-directeur général		
oup de coeur francophone	2014/05/01	20
lain Chartrand, directeur général et artistique		
nstitut de la statistique du Québec		
ominique Jutras, directeur, Observatoire de la culture et des ommunications		
laude Fortier, chargé de projets, Observatoire de la culture et es communications		
'Équipe Spectra		
rançois Bissoondoyal, directeur, Disques		

Organismes et individus	Date	Réunion
Nettwerk Music Group	2014/05/01	20
Simon Mortimer-Lamb, président et chef des opérations		
Warner Music Canada		
Steven Kane, président		
Canadian Independent Recording Artists' Association	2014/05/06	21
Zachary Leighton, directeur exécutif		
Gregg Terrence, président		
Deezer		
Justin Erdman, directeur général, Canada		
Google Canada		
Jason Kee, avocat, Politique publique et des relations gouvernementales		
Lula Lounge		
Tracy Jenkins, directrice générale et co-artistique, Lula Music and Arts Centre		
Centre National de Musique		
Andrew Mosker, président-directeur général		
Mary Kapusta, gestionnaire, Marketing et relations publiques		
Stingray Digital		
Eric Albert, vice-président exécutif		
Mathieu Péloquin, vice-président principal, Marketing et communications		
À titre personnel	2014/05/08	22
Paul Hoffert		
Jim Vallance		
Manitoba Music		
Stephen Carroll, membre du conseil		
Mo'fat Management		
Stéphanie Moffatt, présidente		
Mylène Fortier, directrice, Marketing		
Musique NB		
Jean Surette, directeur général		
Richard Hornsby, directeur de la musique, Université du Nouveau-Brunswick		
Canadian Music Week	2014/05/13	23
Neill Dixon, président		

Organismes et individus	Date	Réunion
Fondation Musicaction	2014/05/13	23
Pierre Rodrigue, président du conseil d'administration		
Louise Chenail, directrice générale		
Fonds RadioStar		
François Bissoondoyal, président du conseil d'administration		
Louise Chenail, directrice générale		
Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)		
Susan Wheeler, présidente		
Duncan McKie, président		
Allison Outhit, vice-présidente, Opérations		
Music Canada		
Graham Henderson, président		
Radio Starmaker Fund		
Sylvie Courtemanche, présidente du conseil		
Chip Sutherland, directeur exécutif		
Alan Doyle, membre du conseil		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Agence canadienne des droits de reproduction musicaux

Association de l'industrie touristique du Canada

Association des professionnels de l'édition musicale

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

Canadian Independent Recording Artists' Association

Corporation of Massey Hall and Roy Thomson Hall

Institut de la statistique du Québec

L'Équipe Spectra

ministère du Patrimoine canadien

Music Canada

Quinlan Road

Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada

Songza

Stingray Digital

Warner Music Canada

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (réunions nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Gordon Brown

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE – EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE

Le Nouveau Parti Démocratique tient à remercier tous les témoins qui ont pris de leur temps précieux pour nous partager leurs points de vue sur l'état actuel de l'industrie canadienne de la musique. Nous sommes persuadés que cet exercice fût bénéfique et instructif pour l'ensemble des partis politiques.

Le NPD avait le désir d'en faire une étude exhaustive, sérieuse et pertinente axés sur les enjeux contemporains et futurs que rencontre cette industrie. Le consensus sur la presque totalité des recommandations témoigne de la volonté de l'ensemble des partis de produire un rapport constructif et utile pour les décideurs. Le NPD souhaite cependant émettre ses réserves quant à la recommandation numéro 8.

Cette étude nous a permis de constater qu'il existe un consensus auprès des témoins, d'après les témoignages entendus, qui souhaitent des actions du gouvernement fédéral afin de soutenir la création canadienne dans le contexte des nouveaux modes de diffusion numériques, alors que les cadres législatifs et règlementaires actuels peinent à s'arrimer à ces réalités.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a déjà émis des recommandations au gouvernement, en février 2011, sur les nouveaux défis des médias numériques et émergents. Le gouvernement a répondu à ces recommandations par trois années de silence et d'inaction ; il n'y a eu aucun suivi jusqu'au printemps 2014, lorsque le ministre de l'Industrie a publié une stratégie numérique canadienne qui ne contient aucune nouvelle initiative concrète pour les industries culturelles. C'est dire qu'il y a un vide majeur dans le programme culturel et économique du gouvernement.

À propos de la recommandation numéro 8, sur le Volet Entrepreneurs de la Musique (Fonds de la musique du Canada) : le Nouveau Parti démocratique souligne qu'aucun témoin n'a relevé la pertinence de faire des changements aussi majeurs que ceux proposés par le comité à propos du Volet Entrepreneurs de la Musique du Fonds de la musique du Canada. Il va de soi qu'une question aussi importante aurait dû être validée auprès des différents témoins; or aucune question n'a été posée en ce sens. Aux yeux du Nouveau Parti démocratique, de tels changements structurels ne peuvent être entrepris qu'après consultations auprès des acteurs de l'industrie. Ainsi le Nouveau Parti démocratique ne peut souscrire à la recommandation numéro 8. Les effets, qu'ils soient positifs ou négatifs d'un tel changement, n'ont aucunement été expliqués aux parlementaires dans le cadre de cette étude.

Le Nouveau Parti démocratique constate que le rapport néglige de rapporter les propos des témoins qui ont clairement exprimé le souhait que le gouvernement du Canada augmente la part du financement public accordé à FACTOR/Musicaction. Pour préserver la crédibilité d'une étude d'une telle ampleur, toutes les opinions -- aussi divergentes soient-elles -- méritent d'être

mentionnées.

Première chamboulée dans le domaine culturel, l'industrie musicale a bien démontré au cours de ces audiences tous les défis que vivent, ou vivront, les créateurs de contenu devant la migration de leur auditoire vers les nouvelles plateformes de consommation. La musique, comme la télévision et le cinéma, est au centre de l'identité canadienne. Incidemment, le NPD est d'avis que son accessibilité, sa santé et sa pérennité doivent être au cœur des préoccupations de l'État.

Plus précisément, le gouvernement dans ses actions de soutien à l'industrie, se doit de tenir compte du contexte changeant, de la diversité des expressions (de l'émergent aux artistes bien établis), de la diffusion du contenu canadien et de sa consommation par le public canadien sous toutes ses formes (disques, en ligne, spectacles, festivals, etc.), par la recherche de nouvelles manières d'appuyer les artistes par son autorité, entre autres, en matière de règlementation, de fiscalité ou de promotion touristique. Cela devrait également inclure une revendication de longue date du Nouveau Parti démocratique, soit l'étalement du revenu pour les artistes.

EXAMEN DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MUSIQUE PAR LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE LIBÉRAL

Stéphane Dion Porte-parole libéral en matière de Patrimoine canadien 11 juin 2014

Au nom du Caucus libéral, j'affirme qu'à quelques exceptions près, lesquelles touchent cependant des aspects importants, j'appuie le rapport du Comité et souhaite que le gouvernement y donne suite.

Le rapport ne répond pas à toutes les questions. Par exemple, il n'aborde pas les inquiétudes soulevées par les témoins concernant l'impact de la *Loi sur le droit d'auteur* (2012) sur l'industrie de la musique, notamment sur les auteurs, compositeurs, interprètes et autres ayants droit. Il s'agit là d'une question complexe qui devra être étudiée en 2016, dans le cadre de la révision quinquennale prévue à l'article 92 de la Loi.

Bien que le rapport ne soit pas parfait, il est indéniable que sa mise en œuvre améliorerait grandement les conditions de production et de diffusion de la musique au Canada. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de partager leurs points de vue avec le Comité, soit en y comparaissant soit en lui faisant parvenir un mémoire. Je remercie aussi le personnel du Parlement, pour son appui remarquable et j'ai le plaisir de souligner la cordialité qui a prévalu entre les membres du Comité.

Au total, le Caucus libéral propose trois correctifs et deux ajouts :

- 1. Pour appuyer le rôle clé joué par la Commission du droit d'auteur, il nous faut une meilleure recommandation que celle contenue dans le rapport;
- 2. Il faut retirer du rapport la proposition de créer une nouvelle entité qui gérerait, à la place de Patrimoine Canada, les fonds destinés à appuyer les entrepreneurs, les maisons de disques, les éditeurs et les associations nationales;
- 3. Il faut aussi retirer du présent rapport la proposition qui vise à publiciser, aux frais des contribuables, le rôle de bailleur de fonds joué par le gouvernement;
- 4. Il faut ajouter au rapport une recommandation portant sur la formation des artistes et des créateurs en matière d'entrepreneurship;
- 5. Il faut ajouter au rapport une recommandation portant sur le financement et l'efficacité des tournées des musiciens canadiens au pays et à l'étranger.

Je vais reprendre un à un ces cinq aspects, en en soulignant la pertinence pour une meilleure politique fédérale de la musique.

1. Meilleur soutien à la Commission du droit d'auteur

Dans sa première recommandation, le soutien que le Comité propose d'accorder à la Commission du droit d'auteur est insuffisant. Cette recommandation 1 se lit comme suit :

« Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine le temps que prend la Commission du droit d'auteur du Canada avant de rendre une décision, et ce, avant la tenue de l'examen de la Loi sur le droit d'auteur de manière à ce que les changements potentiels puissent être étudiés par la Commission du droit d'auteur du Canada le plus tôt possible. »

Cette recommandation soulève un problème réel, que plusieurs intervenants ont mentionné. De nombreuses décisions sont rendues dans des délais déraisonnables. Les ayants droit doivent souvent attendre plusieurs années avant d'être rétribués, surtout en ce qui touche les dossiers reliés à la diffusion de la musique sur les plateformes numériques. Il se crée alors un climat d'incertitude qui nuit au lancement de nouvelles plateformes de distribution numérique au Canada, réduisant d'autant plus l'accès des Canadiens à l'expression musicale.

Cette recommandation 1 a deux failles.

Premièrement, elle ignore le principal enjeu soulevé par de nombreux intervenants : un manque apparent de ressources. La Commission du droit d'auteur du Canada semble débordée par le volume et la complexité des cas à traiter. La Commission fait face à une somme de travail considérable et elle doit notamment analyser de complexes et volumineux rapports d'experts portant sur des points juridiques, économiques et technologiques. Bien qu'il ne s'agisse pas que d'un problème de ressources et qu'il faille aussi examiner les façons de faire de la Commission, il est clair qu'une étude sérieuse des moyens dont dispose la Commission doit aussi faire partie de la recommandation du Comité.

Deuxièmement, cette recommandation ne souligne pas l'urgence d'agir. Au contraire, elle se contente de suggérer qu'une consultation suffira pour les années à venir et que les changements concrets devront attendre après 2017, année où doit avoir lieu la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*. En fait, le gouvernement et la Commission peuvent très bien opérer un redressement dans les mois qui viennent, pour peu qu'ils s'y mettent dès maintenant.

Aussi, pour s'assurer que la Commission du droit d'auteur du Canada ait rapidement les moyens de s'acquitter adéquatement de son mandat :

Il est recommandé qu'en vertu de l'article 66.8¹ de la *Loi sur le droit d'auteur (2012)*, le Gouvernement du Canada procède à des consultations avec la Commission du droit d'auteur dans les meilleurs délais, dans le but d'analyser les raisons pour lesquelles les décisions de la Commission sont si tardives, notamment dans l'environnement numérique, et d'établir, avec elle, le niveau de financement adéquat à l'exécution de son mandat.

2. Non à la création d'une nouvelle entité pour gérer les fonds destinés aux producteurs de musique

La recommandation 8 du Comité se lit comme suit :

« Le Comité recommande que la gestion du volet « Entrepreneurs de la musique » du Fonds de la musique du Canada soit transférée du ministère du Patrimoine canadien à une nouvelle organisation de tierce partie fondée sur le modèle de FACTOR et Musicaction. »

Le Caucus libéral ne peut pas appuyer cette recommandation qui n'a fait l'objet d'aucune intervention des experts du secteur de la musique qui ont témoigné durant l'étude du Comité, ni d'aucune question de la part des membres de ce dernier. L'objectif de cette recommandation est tout à fait obscur et les conséquences possibles pour les clients actuels du programme n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

Si l'objectif est d'économiser des coûts d'opération, il est loin d'être acquis que la création d'une nouvelle entité soit le moyen d'y parvenir. Elle risque plutôt de nécessiter des frais additionnels : locaux, personnel, etc. De plus, il faudrait créer non pas une mais deux entités, l'une anglophone et l'autre francophone, si l'on veut suivre le modèle FACTOR-Musicaction. Si l'objectif du gouvernement est de mieux servir une clientèle précise, tel que les entrepreneurs indépendants, encore aurait-il fallu la consulter au préalable. De toute façon, les volets « Entrepreneurs de la musique » et « Initiatives collectives » ne se prêtent pas à une telle action ciblée car il englobe une vaste clientèle : maisons de disque, éditeurs de musique et organismes nationaux.

Pour ces raisons, le gouvernement ne devrait pas donner suite à la recommandation 8.

3. Non à la publicité gouvernementale aux frais des contribuables canadiens

La recommandation 9 du Comité se lit comme suit :

43

¹ **66.8** À la demande du ministre, la Commission effectue toute étude touchant ses attributions.

« Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien veille à ce que le grand public et les prestataires de FACTOR et Musicaction soient conscients que le financement de ces organisations est fait au nom du gouvernement du Canada. »

Cette recommandation n'a pas sa place dans un rapport dont le but est d'établir une meilleure politique de la musique au Canada. D'ailleurs, nul témoin n'en a fait mention au cours des travaux du Comité. Si le gouvernement est en mal de visibilité, il devrait laisser le ministère du Patrimoine et FACTOR/Musicaction s'occuper eux-mêmes de la question.

Chose certaine, il ne faut pas encourager le gouvernement actuel à augmenter ses budgets de publicité politique, lesquels sont déjà gonflés par rapport aux sommes investies pour répondre aux besoins de la population canadienne. L'argent des contribuables canadiens est déjà trop gaspillé aux fins de l'auto-glorification du présent gouvernement.

De plus, la recommandation est inexacte. Elle donne l'impression que tout le financement de FACTOR-Musicaction provient des goussets du gouvernement fédéral, alors qu'en fait le secteur privé y contribue pour une large part. Enfin, il ne faut pas suggérer que des organismes autonomes comme FACTOR-Musicaction agissent « au nom du gouvernement du Canada » du simple fait qu'ils sont en partie financés par lui.

Pour ces raisons, le gouvernement ne devrait pas donner suite à la recommandation 9.

4. Mieux appuyer la formation en entrepreneurship des artistes et des créateurs

Le Comité a entendu un véritable appel à l'aide, lancé par de nombreux intervenants. Ils nous ont expliqué qu'un auteur, un compositeur, un interprète, si virtuoses soient-ils, n'ont pas forcément les compétences requises pour gérer leur carrière et vivre de leur art, surtout dans un environnement aussi difficile que celui du numérique. De plus en plus, l'artiste doit se faire producteur, promoteur et gestionnaire.

Les représentants de la Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec (SPAC), de l'Alliance nationale de l'industrie musicale, de la Canadian Independent Recording Artists Association (CIRAA) et de MforMontreal ont spécifiquement attiré l'attention du Comité sur l'importance de donner aux créateurs et aux interprètes une connaissance et une formation adéquate pour la gestion de leurs affaires comme entrepreneurs indépendants.

Certes, la recommandation 7 du Rapport du Comité propose que le Fonds de la musique du Canada soit adapté aux changements de l'industrie. Mais cette recommandation est d'ordre général, alors que l'enjeu de la formation exige une attention toute spéciale. Il faut que le gouvernement se penche sur le besoin pressant

et vital de développer des programmes qui offriront aux artistes une meilleure formation en entrepreneurship.

Aussi:

Il est recommandé que le Gouvernement du Canada envisage de mettre en place de nouveaux programmes destinés à aider les auteurs, compositeurs et interprètes à mieux prendre part au secteur des affaires de l'industrie de la musique.

5. Mieux appuyer les tournées au Canada et à l'étranger

De nombreux témoins ont souligné que dans le nouveau contexte créé par la diffusion numérique, il est plus important que jamais pour les musiciens canadiens de se produire en tournée, au pays comme à l'étranger. En l'état, le Rapport du Comité est silencieux sur cet enjeu clé.

La tournée est un levier essentiel pour un nombre incalculable de musiciens. L'artiste en bénéficie, mais aussi son public et l'économie en général. Au-delà des revenus provenant des concerts et des festivals de musique, les artistes canadiens contribuent à la vitalité économique des salles de spectacle, des stades, des bars et des restaurants dans le pays tout entier.

Plusieurs suggestions ont été mises de l'avant pour une aide fédérale plus efficace, ce qui comprend l'augmentation des budgets d'appui à la tournée qui sont actuellement disponibles auprès des divers organismes de financement. De plus, il a été souligné que le gouvernement fédéral devrait agir de concert avec les autres intervenants plutôt que faire cavalier seul.

Aussi:

 Il est recommandé que le gouvernement du Canada consulte les membres de l'industrie de la musique ainsi que les autres ordres de gouvernement dans le but d'améliorer le financement et l'efficacité de l'aide accordée aux tournées des musiciens canadiens au pays et à l'étranger.

Conclusion

Fruit d'une vaste et profonde consultation, le Rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien doit être examiné avec attention par le gouvernement. Le Caucus libéral y souscrit, mais propose cinq correctifs ou ajouts essentiels.

Il faut beaucoup mieux appuyer la Commission du droit d'auteur dans son mandat; il ne faut pas créer de nouvelles entités bureaucratiques sans raisons valables ni consultations; il faut éviter les gaspillages de fonds publics à des fins d'autopromotion

politique; il faut mieux appuyer la formation des musiciens en entrepreneurship; enfin, il faut développer une aide plus efficace pour les tournées nationales et internationales des musiciens canadiens.

Le Rapport ainsi amendé, s'il est mis en œuvre, favorisera la création et la diffusion de la musique au Canada et aidera nos artisans de la musique à surmonter les défis de l'ère du numérique. Ainsi, le gouvernement du Canada pourra plus solidement épauler une industrie qui est importante non seulement pour notre culture mais aussi pour notre économie et notre rayonnement international comme nation.

Nous invitons donc fortement le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Rapport du Comité et du Rapport complémentaire du Caucus libéral.
